

AR PREFECTURE

017-200041523-20200430-DEC213_2020-AU
Reçu le 30/04/2020

H A U T E



SAINTONGE

Marchés publics

Décision n° 213 / 2020
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Procédure n° : 2020/012 Fourniture de sacs jaunes translucides à déchets pour la collecte sélective des déchets ménagers de la communauté des communes de la Haute-Saintonge

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2020/012 relatif au marché "Fourniture de sacs jaunes translucides à déchets pour la collecte sélective des déchets ménagers de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge" établi par le Service Marchés Publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 201.120,00 € HT soit 221.232,00 € TTC, (10% TVA), et que le montant limite de commande s'élève à 213.000,00 € HT soit 234.300,00 € TTC, (10% TVA) ;

Vu l'avis de marché 20-36995 paru le 11 mars 2020 au niveau national ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 2 avril 2020 ;

Considérant que 3 offres sont parvenues :

- BARBIER, La Guide, 43600 SAINTE-SIGOLENE (194.400,00 € HT soit 213.840,00 € TTC, (10% TVA)) ;
- PTL, avenue des canadiens, 76860 OUVILLE LA RIVIERE (183.400,00 € HT soit 201.740,00 € TTC, (10% TVA)) ;
- Socoplast, 84 rue Médéric, 92250 La Garenne Colombes (175.920,00 € HT soit 193.512,00 € TTC, (10% TVA)) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- BARBIER, La Guide, 43600 SAINTE-SIGOLENE (192.720,00 € HT soit 211.992,00 € TTC, (10% TVA))
- PTL, avenue des canadiens, 76860 OUVILLE LA RIVIERE (183.120,00 € HT soit 201.432,00 € TTC, (10% TVA))



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

- Socoplast, 84 rue Médéric, 92250 La Garenne Colombes (175.920,00 € HT soit 193.512,00 € TTC, (10% TVA))

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit PTL, avenue des canadiens, 76860 OUVILLE LA RIVIERE, aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire (le montant de commande est limité à 213.000,00 € HT soit 234.300,00 € TTC, (10% TVA)) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'attribuer le marché "Fourniture de sacs jaunes translucides à déchets pour la collecte sélective des déchets ménagers de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit PTL, avenue des canadiens, 76860 OUVILLE LA RIVIERE, aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire (le montant de commande est limité à 213.000,00 € HT soit 234.300,00 € TTC, (10% TVA)).

De fixer le délai de livraison pour les commandes individuelles à 10 jours ouvrés.

Fait à Jonzac,

Le

23 AVR. 2020

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex